DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20220912-22-145-F-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/09/2022
Publication : 14/09/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 22/145/F

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

OBJET : FINANCES
Modification - Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2021.

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de septembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 05 septembre 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Christiane REVEST ; Florence VALLI.

Absents : Dumenica VERDONI ; Jean-Claude TAFANI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

Avaient donné procuration : Dumenica VERDONI à Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI à Janine ZANNINI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus du compte administratif pour le budget principal et chaque budget annexe.

a) **Rappel des principes** :

1. L'arrêté des comptes 2021 permet de déterminer :

- le résultat 2021 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2020 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002).

- le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre, d'une part les dépenses d'investissement de l'exercice 2021, majorées du déficit d'investissement 2020 reporté (chapitre 001 en dépenses) et, d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2021, majorées de la quote-part de l'excédent 2020 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2022.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2021 de la section d'investissement.

Les nomenclatures M14 et M4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :
   - de financer les restes à réaliser 2021 en fonctionnement, s'il en existe ;
   - de ré-allouer en 2022, des crédits annulés en 2021 ;
   - d'allouer à titre exceptionnel des crédits nouveaux en 2022 ;
   - d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2022 ;
   - de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Nous pouvons constater un solde global de clôture excédentaire pour les budgets.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

b) **Affectation du résultat** :

A. **Budget principal** :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	25.675.194,31 €
Recettes (b)	26.041.716,07 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	366.521,76 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1.481.375,83 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	**1.847.897,59 €**

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	10.859.328,83 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	0,00 €
	Recettes totales (c=a+b)	**10.859.328,83 €**
Dépenses	Dépenses N (d)	9.797.371,64 €
	Déficit N-1 investissement (e)	2.935.770,48 €
	Dépenses totales (f=d+e)	**12.733.142,12 €**
Solde d'exécution (g=c-f)		**- 1.873.813,29 €**
Restes à réaliser	Recettes	9.918.538,45 €
	Dépenses	4.316.804,14 €
	Solde (h = recettes – dépenses)	**5.601.734,31 €**
Excédent de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)		**3.727.921,02 €**

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	**1.847.897,59 €**
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	**3.727.921,02 €**
Solde global de clôture	**5.575.818,61 €**

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget principal :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	**0,00 €**
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	**1.847.897,59 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	**- 1.873.813,29 €**

B. <u>Budget annexe de l'Assainissement</u> :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	621.521,90 €
Recettes (b)	1.124.412,65 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	502.890,75 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	427.584,04 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	**930.474,79 €**

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	1.767.301,16 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	2.166.970,97 €
	Recettes totales (c=a+b)	**3.934.272,13 €**
Dépenses	Dépenses N (d)	1.477.542,18 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	**1.477.542,18 €**
Solde d'exécution (g=c-f)		**2.456.729,95 €**
Restes à réaliser	Recettes	2.109.255,40 €
	Dépenses	749.873,94 €
	Solde (h = recettes – dépenses)	**1.359.381,46 €**
Excédent de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)		**3.816.111,41 €**

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	**930.474,79 €**
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	**3.816.111,41 €**
Solde global de clôture	**4.746.586,20 €**

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget annexe de l'Assainissement :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	**0,00 €**
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	**930.474,79 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	**2.456.729,94 €**

C. Budget annexe de l'Eau :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	706.972,85 €
Recettes (b)	1.009.081,52 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	302.108,67 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	428.448,17 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	**730.556,84 €**

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	2.231.017,35 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	675.112,79 €
	Recettes totales (c=a+b)	**2.906.130,14 €**
Dépenses	Dépenses N (d)	1.005.852.40 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	**1.005.852.40 €**
Solde d'exécution (g=c-f)		**1.900.277,74 €**
Restes à réaliser	Recettes	230.520,80 €
	Dépenses	546.710,31 €
	Solde (h = recettes – dépenses)	**- 316.189,51 €**
Excédent de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)		**1.584.088,23 €**

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	**730.556,84 €**
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	**1.584.088,23 €**
Solde global de clôture	**2.314.645,07 €**

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget annexe de l'Eau :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	**0,00 €**
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	**730.556,84 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	**1.900.277,74 €**

D. Budget annexe du Port de Plaisance :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	1.856.212,28 €
Recettes (b)	1.836.776,26 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 19.436,02 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1.090.165,51 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	**1.070.729,49 €**

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	544.228,26 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	415.870,18 €
	Recettes totales (c=a+b)	**960.098,44 €**
Dépenses	Dépenses N (d)	662.324,30 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	**662.324,30 €**
Solde d'exécution (g=c-f)		**297.774,14 €**
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	383.538,23 €
	Solde (h = recettes – dépenses)	**- 383.538,23 €**
Déficit d'investissement 2021 (i=g+h)		**- 85.764,09 €**

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	**1.070.729,49 €**
Déficit d'investissement (y compris restes à réaliser)	**- 85.764,09 €**
Solde global de clôture	**984.965,40 €**

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget annexe du Port de Plaisance :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	**85.764,09 €**
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	**984.965,40 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	**297.774,14 €**

E. Budget annexe des Parkings :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	229.545,20 €
Recettes (b)	421.545,48 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	192.000,28 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	150.000,00 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	**342.000,28 €**

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	59.858,40 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	269.575,23 €
	Recettes totales (c=a+b)	**329.433,63 €**
Dépenses	Dépenses N (d)	78.603,37 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	**78.603,37 €**
Solde d'exécution (g=c-f)		**250.830,26 €**
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	60.492,39 €
	Solde (h = recettes – dépenses)	**- 60.492,39 €**
Excédent de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)		**190.337,87 €**

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	**342.000,28 €**
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	**190.337,87 €**
Solde global de clôture	**532.338,15 €**

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget annexe des Parkings :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	**0,00 €**
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	**342.000,28 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	**250.830,26 €**

F. <u>Budget annexe des Transports Urbains</u> :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	1.256.043,52 €
Recettes (b)	1.269.004,77 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	12.961.25 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 déficit (d)	- 16.412,14 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	**- 3.450,89 €**

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	243.199,00 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	376.966,35 €
	Recettes totales (c=a+b)	**620.165,35 €**
Dépenses	Dépenses N (d)	300.393,20 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	**300.393,20 €**
Solde d'exécution (g=c-f)		**319.772,15 €**
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
	Solde (h = recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)		**319.772,15 €**

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Déficit de fonctionnement	**- 3.450,89 €**
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	**319.772,15 €**
Solde global de clôture	**316.321,26 €**

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget annexe des Transports Urbains :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	**0,00 €**
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	**- 3.450,89 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	**319.772,15 €**

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire M14 relative à la gestion des Communes, applicable à compter du 1er janvier 1997,

Vu la circulaire M4 relative à la gestion des services de l'assainissement, du port de plaisance, de l'eau, des parkings et des transports urbains,

Vu le courrier d'observations de Monsieur le Sous-Préfet de Sartène du 1er juillet 2022 et reçu en mairie le 06 juillet 2022,

Vu la délibération n° 22/048/F du 11 avril 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les propositions d'affectation des résultats sus indiqués pour :
- le budget principal,
- le budget annexe de l'Assainissement,
- le budget annexe de l'Eau,
- le budget annexe du Port de plaisance,
- le budget annexe des Parkings,
- le budget annexe des Transports Urbains.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		20
Nombre de procurations		8
Nombre de suffrages exprimés		28
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
47 47
CORSE DU SUD

Le secrétaire de séance,

Grégory SUSINI